Page: 1/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 12.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 12.12.2023

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Roxy EC
- · Code du produit: 6752
- Numéro d'enregistrement W 6707
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
  Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation:

Herbicide

Produits phytosanitaires

Réservé aux utilisateurs professionnels.

- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Schneiter AGRO AG Industrie Birren 30 CH-5703 Seon

- · Numéro de téléphone: 062 893 28 83
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence TOX Info Suisse, Zurich, Tél. no 145 (24h) ou 044 251 66 66

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE Néant.
- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger GHS07, GHS09
- Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Prosulfocarb

· Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

(suite page 2)

Page: 2/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 12.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 12.12.2023

Nom du produit: Roxy EC

(suite de la page 1)

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

## · Indications complémentaires:

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### · 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 52888-80-9	Prosulfocarb	80,85%
ELINCS: 401-730-6	Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	
Numéro CE: 918-668-5	Hydrocarbons, C9, aromatics	5-10%
	♦ Asp. Tox. 1, H304; ♦ Aquatic Chronic 2, H411; ♦ STOT SE 3, H335-H336	
	Ethylhexanol	<3,0%
	♦ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	
CAS: 90194-26-6	Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl dervis, calcium salt	<3,0%
	Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### · 4.1 Description des mesures de premiers secours

### Remarques générales:

Ne jamais administrer par voie orale à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette/la fiche de données de sécurité).

· Après inhalation: Assurer l'inhalation d'air frais. Laisser la personne concernée se reposer.

### · Après contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés et laver toutes les parties de la peau concernées avec un savon doux et de l'eau, puis rincer à l'eau chaude.

## Après contact avec les yeux:

Rincer délicatement à l'eau pendant quelques minutes. Si possible, retirer les lentilles de contact existantes. Poursuivre le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un spécialiste.

De l'eau courante ou une douche oculaire doit être disponible sur le lieu de travail.

#### · Après ingestion:

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas provoquer de vomissement. Appeler aussitôt un médecin.

- · Indications destinées au médecin: Traitement symptomatique.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Page : 3/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 12.12.2023

Nom du produit: Roxy EC

(suite de la page 2)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Eau pulvérisée, poudre sèche, sable, mousse, dioxyde ce carbon (CO2)
- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Equipement spécial de sécurité:

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Autres indications

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations, le sol ou l'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner le personnel superflu.

Voir les pointes 7 et 8.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage antipollution).

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Se laver soigneusement les mains après utilisation du produit, avant de manger ou de fumer.

- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Produits incompatibles: Bases fortes. Acides fortes.

- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des: rayons directs du soleil. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

· Indications concernant le stockage commun:

Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et aliments pour animaux.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

(suite page 4)

Page: 4/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 12.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 12.12.2023

Nom du produit: Roxy EC

(suite de la page 3)

Protéger contre le gel.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:		
Ethylhexanol		
VLEP (France)	Valeur à long terme: 5,4 mg/m³, 1 ppm	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 5,4 mg/m³, 1 ppm SSc;	

### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- · Protection respiratoire: Masque approprié.
- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

### · Matériau des gants

Gants de protection appropriés résistants aux produits chimiques (EN 374). (Recommandé : Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374) : par ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm) chlorure de polyvinyle (0,7 mm), entre autres.

Séléctionner des gants résistantes contre des produits chimiques.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Lunettes de sécurité avec protection latérale (lunettes à monture) (p. ex. EN 166).

## Protection du corps:

Combinaison de protection de type 3 résistante aux produits chimiques, EN 140650 : 2003, p. ex. Pro-Chem, IC Bottes en caoutchouc

— FR —

Page: 5/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 12.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 12.12.2023

Nom du produit: Roxy EC

(suite de la page 4)

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

· État physique Liquide Couleur: Jaune-brun · Odeur: Aromatique · Seuil olfactif: Non déterminé. Non déterminé. · Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non déterminé. · Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: Non déterminé. · Supérieure: Non déterminé.

Point d'éclair 63 °C >300 °C · Température d'auto-inflammation Température de décomposition: Non déterminé.

pH à 20 °C 4-8 (1 % Emulsion in Wasser)

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé.

Solubilité

· l'eau: Entièrement miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. Non déterminé.

· Pression de vapeur:

· Densité et/ou densité relative · Densité à 20 °C: 1,02 g/cm3 · Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation:

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Teneur en solvants:

<3,0 % Solvants organiques: <3,00 % · VOC (CE) 0.0 % · Teneur en substances solides:

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger

Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant

Page : 6/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 12.12.2023

Nom du produit: Roxy EC

(suite de la page 5)

	(Salte de la page o
Matières et mélanges auto-échauffants Substances et mélanges qui dégagent des gaz	néant
inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les	
métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant
Explosibles desensibilises	ileant

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique Solide sous conditions normales.
- · Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5 Matières incompatibles:

Fortes acides

Fortes bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

fumée.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

. /	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
(	Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
[	Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

52	52888-80-9 Prosulfocarb		
Oı	ral	LD50	1958 mg/kg (rat)
De	ermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
In	halatoire	LC50	>4,72 mg/l (rat)

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une forte irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Page: 7/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 12.12.2023

Nom du produit: Roxy EC

(suite de la page 6)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### · 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:	
EC50 Krebstiere	1-10 mg/l (48h) (daphnia magna)
ErC50 Algen	< 1 mg/l (72h) (Scenedesmus subspicatus)
LC50	1-10 mg/l (96h) (Oncorhyncus mykiss)

52888-80-9 Prosulfocarb		
EC50 Krebstiere	0,51 mg/l (daphnia magna)	
ErC50 Algen	0,12 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	
ErC50 sonstige Wasserpflanzen	0,69 mg/l (L. gibba)	
LC50 Fisch	4,3 mg/l (Oncorhyncus mykiss)	
NOEC chronisch Fische	0,31 mg/l (Oncorhyncus mykiss)	

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Prosulfocarb (52888-80-9): Log Pow: 4.48
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes éviter le rejet dans l'environnement.
- Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

## Recommandation:

Ne pas laisser pénétrer les restes de produit dans les égouts. Les restes de produit et les emballages vides doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

## · Emballages non nettoyés:

### Recommandation:

Il est interdit de réutiliser l'emballage vide.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

FR -

Page : 8/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 12.12.2023

Nom du produit: Roxy EC

(suite de la page 7)

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

RUBRIQUE 14: Informations relatives	au transport
· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA	UN3082
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'Ol	NU
· ADR	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Prosulfocarb)
·IMDG	ENVIRONMÉNTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (S-benzyl N,N-
·IATA	dipropylthiocarbamate), MARINE POLLUTANT ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (S-benzyl N,N-dipropylthiocarbamate)
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, IMDG, IATA	
· Classe · Étiquette	9 Matières et objets dangereux divers. 9
14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Prosulfocarb
· Marine Pollutant:	Oui Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR): · Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
Numéro d'identification du danger (Indice	90
Kemler): · No EMS:	90 F-A,S-F
· Stowage Category	A
14.7 Transport maritime en vrac conformémen	nt .
aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	3 E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L

Page: 9/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 12.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 12.12.2023

Nom du produit: Roxy EC

(suite de la page 8)

	(suite de la page 8)
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PROSULFOCARB), 9, III

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger GHS07, GHS09
- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Prosulfocarb

· Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

Page: 10/10

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.12.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 12.12.2023

Nom du produit: Roxy EC

(suite de la page 9)

 Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail:

Classe	Part en %
NK	3,0

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

## Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique: Schneiter AGRO AG

· Contact: Département de la sécurité des produits

Date de la version précédente: 12.12.2023

Numéro de la version précédente: 4

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente